



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 juin 2023

Objet de la délibération

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Philippe PERRONNO , Alain HASCOËT à Jacques KERZERHO , Julien LE DOUSSAL à Jean-François LE CORFF .

Absent(s) :

Peggy CACLIN .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2023.06.004

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Claudine CORPART

Les associations désignées dans le tableau ci-dessous sollicitent des aides financières dans le cadre de leurs activités respectives.

Il est proposé l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes.

Bénéficiaires	Actions	Montant proposé
Société coopérative d'Intérêt Collectif "Tavarn ty Gar" (ex : association Le Grand Egarement)	Le Grand égarement : journée festive du 24 juin 2023	500 €
Union Cycliste Lochrist-Hennebont UCLH	35 ^{ème} tour du Morbihan Junior – 10 septembre 2023	1 500 €
Hennebont athlétisme	Foire aux plantes du 1 ^{er} mai 2023 (facturation du domaine public)	1 423,75 €
Jumping d'Hennebont Organisation	Concours Hippique du 29 juin au 2 juillet 2023	1 000 €
Jump'in Breizh	Concours Hippique d'août 2023	1 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 5 juin 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 13 juin 2023,
Vu les demandes de subventions exceptionnelles sollicitées,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations mentionnées dans le tableau présenté,
- **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574.

Vote 1 : Tavarn Ty Gar

Délibération adoptée par 25 voix pour, 4 abstentions (Fabrice LEBRETON, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Aurélia HENRIO).

3 élus ne prennent pas part au vote (Yves GUYOT, Lisenn LE CLOIREC, Laure LE MARÉCHAL).

Vote 2 : U C L H

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Vote 3 : Hennebont Athlétisme

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

1 élu ne prend pas part au vote (Philippe PERRONNO).

Vote 4 concours hippiques

Délibération adoptée par 28 voix pour, 4 abstentions (Fabrice LEBRETON, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Aurélia HENRIO).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ